Informations de base

2002/2569(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les conclusions du Sommet mondial de l'alimentation des Nations unies **Subject** 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/07/2002	Décision du Parlement	T5-0366/2002	Résumé
04/07/2002	Fin de la procédure au Parlement		
07/11/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2002/2569(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0383/2002	03/07/2002	
Proposition de résolution		B5-0384/2002	03/07/2002	
Proposition de résolution		B5-0389/2002	03/07/2002	
Proposition de résolution		B5-0392/2002	03/07/2002	
Proposition de résolution		B5-0396/2002	03/07/2002	
Proposition de résolution		B5-0397/2002	03/07/2002	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0366/2002 JO C 271 12.11.2003, p. 0380-0572 E	04/07/2002	Résumé

Résolution sur les conclusions du Sommet mondial de l'alimentation des Nations unies

2002/2569(RSP) - 04/07/2002 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Déplorant l'échec du Sommet mondial de l'alimentation qui s'est déroulé à Rome en juin 2002, le Parlement européen, rappelle dans une résolution commune adoptée au cours de la session de juillet 2002 que les "stratégies de sécurité alimentaire et de développement rural durable" sont l'une des six priorités de la politique de développement de l'Union européenne, et demande à ce qu'au Sommet de Johannesbourg, en septembre 2002, soient formulés des engagements politiques clairs et concrets, avec un échéancier précis. Tous les dirigeants de l'UE sont instamment invités à s'y rendre. Le Conseil et la Commission sont invités à élaborer un plan d'urgence de lutte contre la faim, mais aussi à favoriser la désignation de l'eau et de la biodiversité comme biens publics. L'aide alimentaire doit se faire sous forme de donation, par une action internationale concertée, tout en explorant des voies nouvelles pour promouvoir la coopération et le transfert de technologie dans les domaines de l'agriculture et de la gestion de l'eau. Le Parlement souligne également la nécessité d'encourager la micro-finance et le crédit à faible taux d'intérêt, ainsi que la bonne gouvernance en matière de réforme agraire. Déplorant les répercussions catastrophiques de la récente "Farm Bill" américaine sur les nations en développement, les parlementaires européens demandent à l'Union européenne d'inviter ses partenaires industriels à ouvrir leurs marchés aux produits des 49 pays les moins avancés tout en réaffirmant la nécessité de procéder à des ajustements de la politique agricole commune et de la politique commune de la pêche. Enfin, il s'agit de réfléchir à la rationalisation des structures de la FAO et de procéder aux réformes institutionnelles nécessaires pour faciliter une plus grande coopération entre donateurs internationaux et bilatéraux.